

Conseil de sécurité

Distr. générale
30 novembre 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 30 novembre 2004, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité rappelle sa résolution 1546 (2004), dans laquelle il a constaté avec satisfaction qu'une nouvelle phase de la transition de l'Iraq avait débuté, défini le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et demandé aux États Membres et aux organisations concernées de fournir des ressources pour le financement d'une entité distincte, sous le commandement unifié de la force multinationale, avec pour mission spécifique d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq.

Depuis l'adoption de la résolution, le 8 juin, plusieurs États ont proposé de fournir des forces et un appui financier pour l'entité spécialement chargée de la protection. Il n'existe toutefois pas de mécanisme permettant de recevoir les contributions financières et de verser des fonds aux pays qui contribuent des contingents. Après avoir examiné la lettre du Représentant permanent des Pays-Bas (S/2004/927) et pris note de votre échange de correspondance avec le Ministre néerlandais des affaires étrangères en sa qualité de Président de l'Union européenne, le Conseil de sécurité se félicite de la volonté qui y est exprimée de créer un compte spécial de l'ONU (fonds d'affectation spéciale) et approuve spécifiquement la création d'un tel fonds qui aura pour objet de recevoir et d'administrer les contributions des États Membres qui seront affectées au financement de « l'entité distincte » ayant pour mission d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq, conformément à la résolution 1546 (2004). Pour pouvoir recevoir la totalité des contributions annoncées, le Conseil vous demande de créer le fonds d'affectation spéciale sans tarder, et au plus tard le 3 décembre 2004. Tout retard aura pour effet de ralentir le déploiement des forces et se traduira par la perte de contributions financières.

Le Conseil se félicite des contributions financières apportées par les États Membres et des forces qu'ils fournissent et leur demande de continuer d'appuyer la MANUI et sa force de protection.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) John C. **Danforth**

04-62768 (F) 301104 301104